



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 284 ET 126-2022-01

1. Lors d'une séance tenue le 16 mai 2022, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 284 et 126-2022-01 intitulés :
 - **Règlement numéro 284 – Règlement de gestion contractuelle**
 - **Règlement numéro 126-2022-01 – Règlement remplaçant le règlement numéro 126-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**
2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 19 avril 2022
Adoption du projet de règlement	Le 19 avril 2022
Adoption du règlement	Le 16 mai 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 18 mai 2022
4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 18^e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière